

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 20 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 20 juin, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; PRIGENT Christian ; PARISCOAT Dominique ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick.



DELBU2023-06-066

Revitalisation - Petite Villes de Demain Callac : convention financement chef de projet

Dans le cadre de la politique nationale de revitalisation des territoires, l'Agglomération est coordinatrice à l'échelle locale du programme Petites Villes de Demain (PVD) tel que défini dans la convention d'adhésion PVD signée le 22 avril 2021 entre les 4 communes lauréates PVD, l'Agglomération et le Préfet des Côtes d'Armor.

L'Agglomération bénéficie à ce titre de financements d'une équipe dédiée aux communes lauréates (Callac, Guingamp, Paimpol et Bégard) par la Banque des territoires, l'ANCT et l'ANAH.

Cette équipe est construite autour de chefs de projet, dont 0.5 ETP dédié au projet de revitalisation de Callac. Cette mission est effectuée par une seule personne, recrutée par la ville de Callac.

L'Agglomération participe au financement de ce poste à hauteur de 75 % d'un demi équivalent temps-plein financé grâce aux aides que reçoit l'agglomération de la banque des territoires et de l'ANCT. Le reste à charge est assumé par la Ville elle-même. Dans le cas où la commune de Callac bénéficierait d'autres subventions pour ce poste (de type FNADT), la part de l'Agglomération diminuerait d'autant.

La période concernée par la convention débute au 1^{er} septembre 2023 (date du recrutement) et se terminera à minima à l'issue du conventionnement avec les partenaires financeurs, soit en mars 2026 (échéance ORT nationale).

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- **D'approuver la convention avec la commune de Callac ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention, ainsi que tous documents s'y rapportant.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

